

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt, le 5 mars à 17h30 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>30</b>	<b>2</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>27 février 2020</b>

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b>
<i>10/03/2020</i>

<b>et publication le</b> <i>10/03/2020</i>
--

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Yvon Guillosoù – Le Croisier Joël – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Paul le Boëdec donne procuration à Madame Nolwenn Burlot  
Monsieur Georges Galardon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2020**

Le Président rappelle que la communauté de communes a conclu divers accords de partenariat avec des associations qui œuvrent dans les secteurs touristique, culturel, environnemental ...

Elle a, également, repris à son compte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les engagements souscrits dans le même cadre par l'ex-SIDET de Gouarec puis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ceux contractés par l'ex-communauté de communes de l'Argoat.

Aux termes de ces accords, la CCKB, s'est, en règle générale, obligée à cofinancer des postes d'emplois de proximité ou d'emplois-jeunes, peu à peu transformés en emplois associatifs locaux, et, parfois, à apporter des aides au fonctionnement de la structure ou, exceptionnellement, à de l'équipement.

En dehors de ces interventions contractuelles, la communauté de communes peut, aussi, être appelée à soutenir des initiatives ponctuelles entrant dans le cadre de ses politiques.

Le Président rappelle, d'autre part, que les subventions figurant dans des accords pluriannuels ou faisant l'objet d'une reconduction ont, déjà, été votés par le conseil lors de ses dernières réunions et ne figurent, donc, pas dans la liste proposée ce jour.

Le Président suggère d'allouer les subventions suivantes aux associations listées ci-après :

<b>APAPP</b>	Soutien à l'emploi	10 000 € 10 000 € soit 20 000 €	20 000 € pour l'aide aux emplois 9 316 € au titre de la compétence enfance	Augmentation de 2 mois de l'activité du salarié en CDD et baisse de la contribution des autres co-financeurs  Deux subventions distinctes : 20 000 € pour le fonctionnement et 9 316 €
--------------	--------------------	--	---	--

			jeunesse, pour activités 12/18 ans Soit 29 316 €	pour des activités spécifiques aux 12/18 ans
<b>Terre d'Auré</b>	Organisation d'un festival à vocation caritative et pédagogique : 2/05/2020	2 500 €	2 500 €	Sollicite une aide de 2 000 €
<b>Association d'intégration Kreiz Breizh (AIKB)</b>	Renouvellement de la subvention couvrant le financement d'un emploi associatif et les activités de l'association	14 500 €	14 500 €	
<b>Armorique endurance équestre</b>	Participation aux équi- deiz	3 000 €	3 000 €	3 000 € sollicités
<b>Kreiz-Breizh Villages d'Europe</b>	Contribution au budget 2020 (dont contribution à l'emploi associatif local)	13 014 €	12 794 €	7 294 € d'aide au financement du poste et 4 000 € dédiés au développement des actions conduites, 1 500 € projet mini-camps
<b>ADIL</b>	Information des habitants du Kreiz-Breizh sur l'évolution du contexte de l'habitat et de la construction	2 408 €	2 399 €	0,13 € / habitant Population municipale : 18 520 habitants en 2019 18 451 habitants en 2020
<b>Kreiz-Breizh Elites</b>	Promotion du tour du Centre-Bretagne	7 000 €	9 000 €	10 000 € demandés Effort de 2 000 € pour la course féminine
<b>Comice Agricole de Saint-Nicolas-du-Pélem</b>	Contribution à l'équilibre de l'édition 2019 du comice	500 €	500 €	Renouvellement de subvention
<b>Amicale du personnel de la CCKB</b>	Organisation d'un arbre de Noël Participation aux événements familiaux	1 890 €	1 950 €	Application des critères de calcul définis en décembre 2003
<b>Association Familles Rurales</b>	Renouvellement de la subvention couvrant le financement d'un emploi associatif et les activités de l'association	20 350 €	20 000 €	

<b>Association tous vers l'emploi</b>	Demande de 5 000 € pour TZCLD et 5 000 € pour l'épicerie solidaire	5 000 €	5000 € pour TZCLD et 3 000 € pour l'épicerie solidaire Soit 8 000 €	
<b>Boutique de Gestion des Entreprises 22</b>	sollicite 2 500 €	2 000 €	2 000 €	Renouvellement, 1 <sup>ère</sup> subvention : conseil du 19 juillet 2018
<b>Tribunal de commerce de St-Brieuc</b>	Sollicite 1 000 €		1 000 €	Suite au retrait progressif de la CCI, pour financer les charges de fonctionnement

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées

<b>Intitulé de l'association</b>	<b>Subventions 2020</b>
APAPP	20 000 € + 9 316 €
Terre d'Auré	2 500 €
AIKB	14 500 €
Armorique endurance équestre	3 000 €
Kreiz-Breizh Villages d'Europe	12 794 €
ADIL	2 399 €
Kreiz-Breizh Elites	9 000 €
Comice Agricole de Saint-Nicolas-du-Pélem	500 €
Amicale du personnel de la CCKB	1 950 €
Association Familles Rurales	20 000 €
Association tous vers l'emploi	8 000 €
Boutique de Gestion des Entreprises	2 000 €
Tribunal de Commerce 22	1 000 €

Le Président,  
Jean-Yves Philippe